

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Redynamisation du centre-bourg – Phase n°1 : Création d'une salle multi activités à vocation sportive
PORTEUR DE PROJET	Commune d'Echillais
FICHE-ACTION	FA N°3 - Équipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY
RÉSUMÉ DU PROJET	La Commune d'Echillais souhaite redynamiser son centre-bourg et y maintenir des services pour sa population croissante. Pour ce faire, la ville prévoit de créer un « parc urbain » en son centre. La feuille de route, à moyen/long terme, se décline en plusieurs phases : 1. Création d'une salle multi-activités à vocation sportive 2. Implantation d'installations sportives extérieures et aménagements paysagers 3. Déménagement des services techniques dont les anciens locaux deviendront une halle culturelle 4. Création de la cantine à proximité de la salle multi-activités 5. Réhabilitation de l'ancien presbytère en médiathèque 6. Ouverture d'une maison de service (dont service postal) Concernant le projet présenté dans le cadre de l'interfonds, la commune prévoit de créer un bâtiment composé de deux salles d'activités principales (multi-activités et dojo). Il sera accessible aux associations sportives, aux scolaires, au centre de loisirs. Une attention particulière sera portée sur tous les aspects du confort (hygrothermique, visuel, acoustique) mais également à l'esthétique (choix des matières, des couleurs, de la lumière) et à la fonctionnalité (ergonomie et agencement). Il sera classé BBC. Cet équipement sera complété dans un second temps par la création d'un plateau extérieur composé d'un terrain de basket, d'un skate-park et d'un terrain de football ouverts à la pratique libre et en clubs.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	2 770 734,00 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	200 000.00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Claude MAUGAN, Arnaud DAUTRICOURT

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	1 route des Chevaux à Echillais Le Projet est réalisé pour les habitants d'Echillais (associations sportives, écoles, centre de loisirs, jeunesse)

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Alors que la fonction commerciale de la commune se développe en périphérie autour du Super U (zone de la Pimale), et dans un contexte de croissance démographique, la commune souhaite renforcer l'attractivité de son centre-bourg en requalifiant les espaces, bâtiments et équipements publics existants ou à créer, en aménageant des espaces naturels de loisirs, en améliorant la sécurité routière et en privilégiant les liaisons douces. Dans le cadre de cette réflexion, un recensement des besoins a été réalisé et le cabinet d'études « KWBG » a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité et de programmation urbaine, architecturale et paysagère pour la requalification du Centre Bourg. Le centre bourg comprend aujourd'hui les structures administratives recevant du public telles que la Mairie, la Poste, la Médiathèque, les établissements scolaires, le centre de loisirs, ou encore foyer communal et les salles à destination des associations et quelques commerces. De fait, le projet d'aménagement a deux objectifs : - permettre le développement des activités sportives et de loisirs en dotant la commune d'un équipement qui puisse accueillir les scolaires, les clubs existants et d'autres usagers sur les temps de loisirs, en pratique libre ou encadrée lors des horaires d'ouverture de l'équipement. - favoriser l'activité sportive, et ce indépendamment de l'équipement, au regard de plusieurs considérations d'actualité : la sédentarité croissante des citadins, la pandémie, ont causé de nouvelles problématiques sanitaires. Les espaces publics dédiés à la pratique libre du sport constituent un moyen pour répondre à ces questions de santé publique. Accessibles gratuitement, ils ont une incidence directe sur la vie quotidienne des habitants, et permettent de par la qualité de leur aménagement de toucher un public plus vaste, pour une politique sportive plus inclusive. A l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architectes ABBA a été missionné pour la création d'un plateau actif et d'une salle multi activités à vocation sportive. Le projet est inséré en plein cœur du centre-bourg d'Echillais, à proximité immédiate des écoles et du centre de loisirs sur des

	parcelles appartenant à la Commune. Elle bénéficie d'une réserve foncière très importante pour pouvoir attirer la pratique sportive en centre-bourg, la nature en ville et des espaces de convivialité. Tout ceci dans une dynamique écoresponsable. L'objectif est de construire un bâtiment sportif couvert en ville et de créer de nouveaux équipements extérieurs pour la jeunesse en libre accès, les adhérents d'associations sportives échillaisiennes, les écoliers ou encore les enfants allant en centre de loisirs. La volonté de la Commune d'Echillais est de réaliser une halle sportive pouvant accueillir dans un même lieu des scolaires pour la pratique des cours d'Education Physique et Sportive (Écoles élémentaire et maternelle) et des sportifs débutants et confirmés. Il sera possible d'y pratiquer du football en salle, de la gymnastique, du badminton, du volley-ball, du basket-ball, du tennis, du tennis de table et des sports de combats, à l'exclusion du handball. La Commune compte actuellement sur son territoire plusieurs équipements sportifs situé sur un même site, excentrés du Centre-Bourg : ○ Un gymnase où sont pratiqués les sports suivants : tennis de table, judo et gymnastique volontaire. ○ Un stade de football avec vestiaires ○ Un cours de tennis extérieur ○ Un boulodrome L'ancien gymnase, excentré et vétuste ne permet pas une utilisation optimale. En effet, étant composé que d'une salle, seule une association peut l'utiliser à la fois. Il est actuellement partagé pour la pratique du judo/ju-jitsu, du tennis de table, de la gymnastique, Pilate, qui gong. L'école de judo/ ju-jitsu doit arriver avant l'heure de ses cours pour mettre en place les tatamis. Il y a un vrai problème de stockage du matériel de chaque association et au niveau des délais d'installation et de désinstallation pour chaque cours. D'autres associations sportives, faute de place, pratiquent leur sport dans des salles municipales non prévues à cet effet. En outre, certains clubs n'ont pu voir le jour par manque d'équipements (association de volley, de badminton).
--	---

Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Les différentes phases du projet visent à redynamiser le centre-ville d'Echillais en : ○ Dotant la ville d'un équipement aux normes pour les activités sportives ○ Regroupant les activités sportives en salle en centre-bourg et en accueillant de nouvelles associations sportives en devenir ○ Permettant aux scolaires d'utiliser la salle des tapis (dojo) comme salle de motricité, avec un accès direct depuis l'école. ○ Permettant l'utilisation des communs comme espace de convivialité pour les associations. ○ Créant un plateau sportif ouvert, paysager et destiné aux scolaires, ainsi qu'aux jeunes de la commune, sans flux automobile, à proximité directe de l'école et accessible par des liaisons douces. ○ Créant de nouveaux espaces de stationnement afin de remédier à ce problème constant en centre-bourg, espace qui desservira à terme l'école et les nouveaux équipements. ○ Créant des équipements et des espaces dans le respect d'un urbanisme durable, de la préservation des paysages, de la valorisation du centre-bourg, de la sobriété énergétique et de l'intégration d'énergies renouvelables.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	○ Elus : Maire, adjoint aux travaux ○ DGS (montage des demandes de subventions, préparation, rédaction et exécution du concours de maîtrise d'œuvre et du marché négocié, marchés de travaux : rédaction AAPC, envoi du DCE sur plate-forme de marchés, suivi administratif de l'exécution des marchés de travaux ○ Service finances : suivi financier des différents marchés ○ Services techniques de la mairie : suivi technique par responsable des services techniques ○ Maître d'œuvre : architectes (ABBA et Claire ARCHIMBAUD) et bureaux d'études ○ Bureaux de contrôle : BTP CONSULTANTS pour contrôle technique et coordination SPS ○ Huissier de justice : pour constat affichage permis de construire
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	

Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Les indicateurs en amont : diagnostic en marchant avec la population, réunion de concertation avec des jeunes échillaisiens, consultation du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Enfants. Les indicateurs de résultats reposeront sur la fréquentation des salles en termes d'heures par les scolaires (13 classes, soit 305 élèves), les enfants du centre de loisirs, et les associations et clubs sportifs. Les livrables : une photo géolocalisée et datée de l'équipement
--	---

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 01/12/2023

Au 30/09/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

La commune a reporté le démarrage des travaux du fait de la non obtention de la DETR. Les travaux sont à présent prévus début en avril 2024 pour une durée de 17 mois.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	GROS OEUVRE	453 000 €	FEDER OS5	200 000 €
	CHARPENTE BOIS - BARDAGES	432 000€	DETR	266 000 €
	ETANCHEITE ELASTOMERE et PVC	293 000€	Département	250 000 €
	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	132 000 €	Commune d'Echillais	594 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	1 310 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	1 310 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	VRD - TERRASSEMENT	361 854 €	DETR/DSIL	330 000 €
	EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS	36 500 €	Département	125 000 €
	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS	150 380 €	Fonds Vert – Renaturation des centre-ville	330 000 €
	SERRURERIE	35 000 €	Commune d'Echillais	675 734 €
	CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS	104 000 €		
	MENUISERIES INTERIEURES	177 000 €		
	EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERIEURS	60 000 €		
	CARRELAGE - FAIENCE	38 000 €		
	PEINTURES	38 000 €		
	SOLS SPORTIFS	51 000 €		
	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	244 000 €		
	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAIQUES	165 000 €		
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	1 460 734 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	1 460 734 €
Total		2 770 734 €	Total	2 770 734 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Animateur en charge de l'accompagnement	Emilie LE ROY	
Date et lieu de la réunion de comité technique	Lundi 18 mars 2024 à 10h (visio)	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Carole CAUYACQ	CARO - Planification Paysages
	Julien POURIEL	CARO - Développement sport communautaire
	Christine LE PERU	CARA - Entretien et gestion du patrimoine et des équipements
	Florence BOUBILLON	GALIEC
	Inès WAEYAERT	GALIEC
	Anne BRACHET	Membre de GAL
	Lionel PACAUD	Membre de GAL
	Emilie LE ROY	GALIEC
	Pascale GUIBERT	CARO
	Claude MAUGAN	Porteur de projet
	Arnaud DAUTRICOURT	Porteur de projet
	Alexandra DAUTRY	Porteur de projet

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans l'axe 4 du projet de territoire Rochefort Océan à savoir : « engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles ». Le projet répond au SCoT : Renforcement des pôles urbains structurants. Le projet permettra de compléter le maillage du territoire en termes d'équipements sportifs. Ce projet est dimensionné pour permettre de développer de nouvelles activités sur la commune (ex : futsal, badminton, hand, dojo), sans toutefois rentrer en concurrence avec les autres équipements du territoire (aucune demande de classement pour la pratique sportive en compétition).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	○ Volonté de faire entrer la nature dans le cœur de bourg : Création d'un parc urbain ○ Les équipements sportifs, sur le territoire de la CARO, ne sont pas aussi exemplaires en termes de choix de matériaux (notamment pour les isolants). ○ Le projet répond au concept d'école du dehors qui se caractérise par une "pratique d'enseignement régulière dans un espace naturel et culturel, proche de la classe et de manière interdisciplinaire pour travailler l'ensemble des domaines de l'école " ○ Equipement complet à proximité immédiate d'une école/d'un lieu de passage qui permet une mutualisation des besoins des différents utilisateurs	2/5
Dimension partenariale	Oui	○ Pour consulter la population pendant la pandémie de COVID → réalisation d'un « diagnostic en marchant » et mise en place d'« urnes à idées ». ○ En amont du lancement de concours d'architecte, des réunions ont été réalisées avec les associations sportives, le directeur de l'école, le Syndicat enfance jeunesse intercommunal (SEJI) et les jeunes échillaisiens. ○ Le Comité technique, chargé de pré-analyser les offres liées à la MO, rassemblait des élus, des techniciens de la CARO, de la commune et du CAUE, des membres du conseil des sages et du conseil municipal des enfants, ○ Une réunion publique a eu lieu avec le MO afin de présenter le projet à la population ○ Des conventions seront/sont signées avec des associations/écoles/centre de loisirs/SIJE pour l'utilisation des équipements	4/5

Caractère structurant	Oui	○ C'est la première phase d'un projet d'aménagement global du centre-ville ○ L'équipement est à vocation pérenne (au moins 30 ans). ○ Le futur équipement sera un facteur d'attractivité pour l'implantation de nouvelles familles (maintien des effectifs scolaires, accroissement de l'activité économique dans le village...) ○ Le futur équipement sera générateur de lien social et permettra de proposer une diversité de loisirs plus importante aux habitants (basket, Babington, futsal...) ○ L'école disposera d'un équipement sportif à proximité (actuellement les activités sportives sont à défaut réalisées dans la cour de l'école) ○ Le projet permettra de compléter le maillage du territoire en termes d'équipements sportifs. ○ Le projet est intégralement transférable à un autre territoire car le cahier des charges pourrait être repris par une autre collectivité territoriale.	3+1/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	○ Le projet est dépendant des aides publiques. Ainsi, la non attribution de la DETR a entraîné un décalage dans le temps du projet. ○ Sans aides publiques, l'emprunt de la commune alourdirait trop la dette municipale. ○ L'équipement sportif correspond à la 1^{ère} phase du projet global d'aménagement, D'autres phases suivront, sans aucune visibilité sur les financements à venir.	4/5
Dimension environnementale	Oui	Ce projet va au-delà des normes (respect de la RT 2012 avec respect des 3 objectifs de la RE2020). En effet : ○ Bâtiment basse consommation ○ Mise en place d'une GTB et une GTC pour la gestion de l'énergie ○ Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation ○ Création d'une toiture végétalisée ○ Bardage bois ○ Système de récupération des eaux de pluies ○ Cloisons doublées en laine de bois (confort thermique et acoustique) ○ Éclairage naturel favorisé afin de réduire les consommations en électricité Le bâtiment est inclus dans un projet plus vaste qui vise à ramener la nature en centre-ville :	9/10

		○ Abords aménagés : décaissement et forte végétalisation pour réduire les nuisances et créer un écrin vert ○ Récupération de la terre pour faire du talutage et éviter la pose de grillages	
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non analysé		(Bonus : 0 ou 3pts)
Total			23 /30
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit :			18/ 30

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la commune engagera à présent le projet même sans l'octroi de la subvention. Toutefois, l'historique du montage du plan de financement montre la forte dépendance du projet aux aides. Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : les initiatives au-delà de la réglementation semblent suffisante pour envisager la note de 10/10.

La note proposée par le comité technique pourrait, **selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 24/30.**

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	2/5
Dimension partenariale	Oui		4/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		4/5
Dimension environnementale	Non		10/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			24/30 soit 80%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 17/06/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Travaux - TRAVAUX	1 238 002,06 €
TOTAL DEPENSES	1 238 002,06 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Département - Charente-Maritime	20.19%	250 000,00 €
Etat - Dotations Equipements des Territoires Ruraux	20.00%	247 600,41 €
Fonds Européens - FEDER	16.16%	200 000,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	43.65%	540 401,65 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	1 238 002,06 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

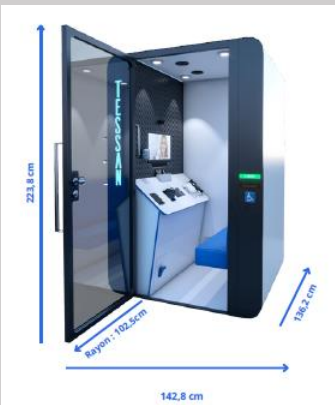
Le projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 3 du programme 2021-2027 du GAL Iles et estuaires charentais. L'Etat (DETR) et le Département de la Charente-Maritime cofinancent le projet. Seuls 4 lots du marché de travaux qui concernent la construction de la salle multi activités sont présentés dans le cadre du dossier de demande d'aide européenne car leur montant permet d'atteindre le plafond d'aide FEDER de 200 000 euros prévu par la fiche action.

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	INSTALLATION D'UNE CABINE DE TELEMEDECINE
PORTEUR DE PROJET	SELARL PHARMACIE DES MINOTIERS
FICHE-ACTION	FA3 – équipements de proximité
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès Waeyaert (CARA)
RÉSUMÉ DU PROJET	Installation d'une cabine de télé médecine au sein de la pharmacie des Minotiers, située à Mortagne-sur-Gironde, au sud du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), dans une Zone d'Intervention Prioritaire d'après les données de l'ARS. La gérante de la pharmacie, Mme Jaulin, inscrit son projet dans le cadre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cozes-Mortagne (baptisée « Terre d'Estuaire »), le but étant de participer au maintien de la permanence des soins sur le territoire. Du fait de ses différents équipements, la cabine de télé médecine peut proposer de la télé-expertise (dermatologie, pneumologie...). 
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	28 940,00 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	16 139,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Maison de Santé pluridisciplinaire « Terre d'Estuaire » (Cozes-Mortagne) Sud de la CARA (Zone d'Intervention Prioritaire selon l'ARS) BASSIN DE POPULATION DESSERVIE*: 2368 habitants Mortagne sur Gironde : 911 habitants Chenac Saint Seurin d'Uzet : 599 Brie sous Mortagne : 239 Boutenac Touvent : 227 Floirac : 392 *recensement 2018 

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Mortagne sur Gironde est située dans une ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire dans le cadre du zonage médecin propre à chaque ARS. L'accès au soin est une priorité dans ce territoire et la gestion des urgences médicales ou soins non programmés est très précaire. Lors de l'augmentation du flux de patients, l'été, les 2 médecins présents (à Mortagne sur Gironde et à Saint Fort sur Gironde) ne peuvent accueillir les patients inhabituels voire même parfois leur patientèle pour des urgences et/ou pour des renouvellements d'ordonnances. De plus, lorsque les médecins prennent leurs congés, ils ne trouvent pas forcément de remplaçants, laissant leurs propres patients et les patients saisonniers dans l'impossibilité d'obtenir une prise en charge d'urgence pour les soins non programmés. Ces derniers doivent alors faire au minimum 35 minutes de route pour trouver un service d'urgence (Hôpitaux de Saintes ou de Jonzac) ou un médecin de garde (Allo Garde Royan). La commune et l'équipe médicale cherchent d'autres médecins depuis 3 ans sans résultat. Dans ce contexte, afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants, l'installation d'une cabine de télémedecine se révèle indispensable pour la commune.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Pouvoir engager la pharmacie de Mortagne sur Gironde dans la prise en charge des soins non programmés que les médecins du secteur ne peuvent pas assurer lorsqu'ils ont rempli leur carnet de rendez-vous quotidien. Soulager la CPTS Royan Atlantique en ce sens également. De fait, depuis son ouverture mi-juillet, la pharmacie soulage une urgence par jour.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Intégration de la pharmacie à la MSP Cozes-Mortagne.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Installation d'une cabine de télé médecine de la marque Tessan au sein de la nouvelle pharmacie. Avec la téléconsultation augmentée, le médecin peut à distance réaliser 80% des examens réalisables en cabinet médical classique. Tessan s'engage à assurer des téléconsultations du lundi au samedi avec des plages horaires étendues, adaptées à l'officine (Accès à un médecin du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 18h). La direction médicale de Tessan recrute et forme les médecins réalisant des téléconsultations (Les médecins sont tous des praticiens français inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins). Aucune avance de frais ne doit être faite par le patient pour la médecine généraliste. Pour les spécialistes, l'avance de frais est faite par le patient. L'accès à un médecin généraliste se fait en 15 minutes en moyenne. La durée d'attente est donc bien inférieure au délai en cabinet physique. Après chaque téléconsultation, l'équipe de la pharmacie désinfecte tous les objets connectés et l'intérieur de la cabine.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livraison de la cabine.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Opération réalisée depuis l'été 2023.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

--

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Prix de vente de la cabine	26 940,00 €	FEDER (Europe)	16 139,00 €
	Livraison et installation de la cabine	2 000 €	CARA	5 788,00 €
			CPAM	1 225,00 €
			Autofinancement privé	5 788,00 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	28 940,00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	28 940,00 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		28 940,00 €	Total	28 940,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	29/11/2023 à 14h (visio)	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Céline Cabrignac	Chargée CLS (CARA)
	Olivier Duc	Chargé de santé (CCBM)
	Jocelyn Vamour	Chargé de santé (CARO)
	Michaël Spada	Coordinateur GALIEC (PMO)
	Laura Dupuy	Animatrice GALIEC (PMO)
	Florence Bobillon	Animatrice GALIEC (CCBM-CCIO)
	Emilie Le Roy	Animatrice GALIEC (CARO)
	Inès Waeyaert	Animatrice GALIEC (CARA)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet de Mme Jaulin est compatible avec les objectifs du CLS de la CARA (Fiche-Action n°2 : « Soutenir les dynamiques pluri-professionnelles sur le territoire ») puisque la pharmacie des Minotiers est membre de la MSP Cozes-Mortagne (qui s'appelle désormais « Terre d'Estuaire ») pour assurer la permanence des soins dans une zone particulièrement sous-dotée sur le plan médical (seul secteur ZIP de la CARA).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Seul secteur ZIP de la CARA. La densité de médecins généralistes dans la zone est de 6,8 pour 10 000 habitants. C'est le deuxième Territoire Vie Santé le moins dense après Saint-Ciers-sur-Gironde. De plus, l'opération répond aux enjeux de la surcharge saisonnière. Inscription de la cabine de télémedecine dans la permanence de soins de la CPTS (la pharmacie est membre de la MSP Cozes-Mortagne), qui est une démarche facultative, la pharmacie n'était pas obligée de le faire. La e-santé est encouragée au niveau national (discours du gouvernement, des ministères...). Les différents chargés de mission santé sont unanimes : le projet de Mme Jaulin est innovant car il se fait en collaboration avec la MSP de Cozes-Mortagne.	4/5
Dimension partenariale	Oui	Le projet est justement compatible avec le CLS de la CARA grâce à son aspect partenarial (association avec la MSP de Cozes-Mortagne). Autre partenaire : la CPAM (aide forfaitaire + avance des frais médicaux sauf télé-expertise).	8/10
Caractère structurant	Oui	Les cabines de télémedecine, si elles s'inscrivent dans les objectifs des CLS (autrement dit si elles sont utilisées dans le cadre d'un projet coordonnée comme une MSP), pourraient devenir une solution aux enjeux de santé actuels.	3,5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le caractère innovant et partenarial du projet justifie que le porteur demande le taux maximum d'aide publique.	2,5/5
Dimension environnementale	Non	Evaluer la dimension environnementale ne semble pas pertinent dans le cadre de cette opération puisqu'il s'agit de l'installation d'une cabine de télémedecine et non de travaux sur un bâtiment.	10

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18/25 soit 72%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 15/25			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : Il y a consensus au sein du comité technique pour qualifier le projet de novateur sur le territoire du fait de la collaboration entre la pharmacie et la MSP dans le cadre d'un tel projet. La note proposée est alors conforme à la jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : l'innovation du projet a été reconnue sur l'approche partenariale et l'intégration du porteur dans la démarche de MSP. La note proposée est conforme à la jurisprudence.
- **Caractère structurant** : en intégrant une démarche de MSP, la durabilité de l'action est "sécurisée". L'accueil positif et intéressé des techniciens de EPCI montre le potentiel de transférabilité de cette expérience. Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime d'envisager une note de 4/5.
- **Caractère décisif de l'aide** : La note proposée est conforme à la jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 18,5/25.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		8/10
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18,5/25 soit 74%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 17/06/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	28 940,00 €
TOTAL DEPENSES	28 940,00 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Autres - Divers	4.23%	1 225,00 €
Autres - Divers	20.00%	5 788,00 €
Fonds Européens - FEDER	55.77%	16 139,00 €
Autofinancement privé - AUTOFINANCEMENT PRIVE	20.00%	5 788,00 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	28 940,00 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Le projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 3 de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais visant à améliorer et harmoniser le niveau des équipements et de l'offre de services sur le territoire en matière d'accès à la santé et aux soins. La pharmacie des Minotiers fait partie de la MSP Terres d'estuaire qui regroupe et coordonne une vingtaine de professionnels de santé sur les communes de Cozes et Mortagne-sur-Gironde. La MSP est accréditée par l'ARS et la CPAM. L'instruction financière de la demande d'aide implique le recours aux OCS. Le porteur a été informé de la nature du livrable attendu par le service instructeur.

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Paysan glacier : des sorbets aux plantes, fruits et légumes bio sur Oléron
PORTEUR DE PROJET	GAEC Le Champ des Alouettes
FICHE-ACTION	FA6
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	lalouette.io@ecomail.fr
RÉSUMÉ DU PROJET	Installés depuis 3 ans sur Oléron, nous avons créé le GAEC Le Champ des Alouettes où nous cultivons des légumes, plantes et fruits rouges en agriculture biologique, suivant les principes de l'agroécologie. Nous souhaitons préserver un milieu naturel par des pratiques favorisant la biodiversité et proposer une alimentation saine. L'objectif est de nous diversifier et de proposer des sorbets issus directement de notre production bio sur Oléron. De la graine au sorbet, nous voulons effectuer l'ensemble du processus et commercialisé en direct et en circuit court sur l'île d'Oléron.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	65 997.78 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	24 221.52 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RAS

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Lieu de production (cabane de transformation de plantes aromatiques) : Route de l'Hermitage, Les Sables Vignier, 17190 Saint-Georges d'Oléron Atelier de transformation des plantes aromatiques et médicinales, petits fruits rouges et légumes : Rue du moulin de la fabrique, Les Seizins 17650 Saint-Denis d'Oléron La production de la matière première et du séchage des plantes s'effectuent aux Sables-Vignier, sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Le laboratoire de transformation se situe à Saint-Denis d'Oléron. La commercialisation est prévue sur le territoire d'Oléron principalement avec des ventes au marché du Port des Salines, sur les différents événements festifs de l'été, dans les magasins bio et restaurants de l'île.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Anciens biologistes écologues, nous avons à cœur de proposer une alimentation saine avec des pratiques culturelles qui respectent l'environnement et qui protègent la biodiversité. C'est pourquoi nous nous sommes installés en 2023 aux Sables Vignier sur une parcelle d'1.5 hectare en maraîchage diversifié, certifié agriculture biologique et utilisant des pratiques agroécologiques. Dès le départ, notre souhait était de transformer notre production en sorbets. Aujourd'hui il n'existe pas de paysans glaciers sur Oléron et par cet atelier, nous voulons proposer une alternative aux consommateurs avec des produits nouveaux, locaux et favorisant la transition écologique. De plus, c'est un moyen pour nous de se démarquer des autres maraîchers en proposant un nouveau concept et de sécuriser nos revenus en créant de la valeur ajoutée à notre production et de gagner en confort de travail. Pour enrichir l'offre, nous avons mis en place une diversité de petits fruits rouges en plus de nos fraises, comme les framboises, mûres, cassis ou groseilles par exemple. Aussi, pour nous démarquer des autres glaciers, nous voulons proposer des parfums originaux, notamment à base de plantes aromatiques et médicinales et de légumes. Ainsi, dès notre installation, nous avons mis en place ces cultures nécessitant quelques années de pousse avant récolte (framboisiers, cassis, mures, verveine, thym, romarin, etc.) pour pouvoir en année 3 commencer à les transformer. De plus, les 2 saisons en maraîchage diversifié nous ont permis d'acquérir de la trésorerie pour le lancement du projet cette année. Nous avons également commencé la transformation des plantes sèches en proposant des tisanes, des sirops et aromates en plus de nos légumes. En parallèle, nous avons continué à nous former sur la production de petits fruits, des plantes aromatiques et leur transformation en

	sorbets et tisanes ainsi que sur les règles d'hygiène pour le laboratoire. Ces formations courtes sont venues compléter notre bagage initial. En effet, Lucas a obtenu son BPREA maraichage bio option plantes aromatiques et médicinales en 2022. A cela s'ajoute une formation au CFPPA de Florac sur la transformation des fruits et plantes en sorbet ainsi que des stages chez un paysan glacier dans le Limousin. Mathilde quant à elle a également suivi différentes formations sur la production et transformation de plantes aromatiques et de petits fruits en sorbet. Ces 3 premières années ont aussi été l'occasion de se créer un réseau en adhérant aux associations locales et agricoles comme le GEDAR et MOPS. Par ces rencontres, nous avons pu enrichir notre projet et obtenir des opportunités de commercialisation comme une place sur le marché du Port des salines, mais aussi avec différents restaurants. C'est également par ces rencontres que nous avons pu trouver notre laboratoire de transformation à Saint-Denis d'Oléron. Nous avons signé un bail de location en janvier 2025. Enfin, la vente de nos légumes au magasin Biomonde de Saint-Pierre a permis de créer un lien et une confiance nous permettant aujourd'hui de leur proposer nos futurs sorbets. A présent, pour mettre en œuvre ce projet, nous avons besoin d'une zone de séchage et de stockage des plantes sur notre terrain pour gagner en ergonomie. Actuellement le séchage s'effectue dans une pièce de notre habitation personnelle, avec tous les inconvénients qui en découlent (peu d'espace de séchage, peu de stockage, perte de temps). C'est pourquoi, nous souhaitons construire une cabane agricole avec un séchoir à plante et un espace de stockage sur notre terrain directement. Nous avons reçu l'autorisation du permis de construire en 2024. Concernant la fabrication des sorbets, nous avons besoin d'un laboratoire de transformation suivant les normes HACCP. De plus, la réalisation des sorbets implique l'utilisation de différentes machines : une raffineuse pour extraire le jus des fruits ou légumes, un pasteurisateur pour maturer le mélange de fruits et/ou plante sèche avec le sucre, une turbine à glace pour confectionner le sorbet à partir du mélange, un surgélateur pour figer le sorbet et une armoire de congélation pour le stockage. De plus, pour la vente en direct, nous avons besoin d'une vitrine à glace.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus,...)	Objectif 1 : Valoriser et diversifier l'offre alimentaire en proposant sur le territoire oléronais un nouveau produit issu d'une agriculture biologique qui préserve son environnement. Pour cela, nous sommes certifiés en agriculture biologique par Ecocert depuis notre installation. Mais nous voulons aller au-delà du cahier des charges en bio en mettant en place des pratiques culturelles favorisant la fertilité des sols et la biodiversité. Nous effectuons très peu de travail du sol, uniquement pour des besoins ponctuels et sans labour. Notre sol est couvert tout au long de l'année soit par sa mise en culture, bâchée ou sous couvert

	végétal. Nous amendons systématiquement avant chaque culture par du fumier de cheval, moutons ou ânes que nous trouvons chez des particuliers ou éleveurs de l'île. Nous n'utilisons aucun engrais ou fertilisant chimiques afin de favoriser les communautés de microorganismes du sol. De plus, nous laissons des bandes enherbées afin de favoriser la biodiversité et l'apport d'auxiliaires de culture ce qui permet de nous passer entièrement de pesticides. Nous avons également monté un projet de plantations de haies avec la Chambre d'agriculture pour une plantation prévue à l'hiver 2025. Par ces pratiques agroécologiques, nous travaillons ainsi en lien étroit avec notre environnement et bénéficions des réseaux d'interactions écologiques. De ce fait, la matière première principale qui compose nos sorbets est issue de ces moyens de production vertueux. Objectif 2 : Produire, mais également transformer en local. Pour obtenir une haute qualité de transformation, les plantes doivent être séchées à l'obscurité dans l'heure suivant la récolte. Pour ce faire nous avons besoin d'un séchoir sur place. Le bâtiment devant respecter la charte paysagère des sites classés (bâtiment léger, bois, 50m², tuile) coûte 27000€. Dans ce bâtiment, nous allons allouer une partie spécialement au séchoir des plantes. Elle sera composée d'une zone entièrement mise à l'obscurité pour le séchage sur claies et d'une zone de travail pour l'émondage des feuilles et la mise en stockage. La partie séchoir doit être isolée afin que les plantes ne reprennent pas l'humidité et garde leur qualité gustative. Le séchage des plantes permet leur stockage dans le temps, environ 2 ans. Ainsi, lors de la saison des récoltes, nous n'avons pas besoin de transformer l'ensemble des plantes fraîches récoltées et nous pouvons étaler nos périodes de transformation par l'utilisation de la plante sèche. Aujourd'hui nous sommes propriétaires de notre terrain d'exploitation et nous avons obtenu le permis d'aménager pour la cabane en 2024. Concernant le processus de fabrication des sorbets, il est nécessaire qu'il soit effectué dans un laboratoire regroupant toutes les caractéristiques HACCP. Le laboratoire de 30m² que nous louons depuis janvier 2025, nous permet d'entreposer les 5 principales machines qui composent le processus de réalisation d'un sorbet : la raffineuse, le pasteurisateur, la turbine à glace, le surgélateur et le congélateur. L'ensemble de ces machines représente un coût total HT de 30 000€. A cela, nous y ajoutons 2000€ de petits matériels (marmite, table inox, bac de plonge, fouet, louche, etc...) et environ 2000€ également pour la vitrine à glace, essentielle à la vente en direct. En contrôlant toute notre chaîne de production allant du choix de la graine jusqu'à sa transformation et sa commercialisation en passant par les pratiques culturales mises en œuvre pour sa production, nous certifions un produit de qualité, local et respectueux de l'environnement. Par la vente directe de ce type de produit, on assure la transparence et la sensibilisation du
--	--

	public qu'il soit, averti ou non, à l'agriculture biologique et locale oléronaise. Résultats : A moyen terme, nous prévoyons de transformer 2500L de sorbets par an pour une production d'environ 1T de matières premières (460 kg de fraises, 80 kg de framboise, 80 de kg mures, 60kg de cassis, 120kg de melons, 400kg d'infusion de plantes sèches). Ceci représentant 1ha de surface cultivée. Au long terme, nous visons 5000L de sorbets transformés. Avec ce projet, on vise à pérenniser notre activité d'agriculteurs par l'augmentation des bénéfices de notre société tout en diminuant la pénibilité du travail. De plus, nous souhaitons dès 2026 pouvoir salarier une personne pour venir en soutien sur les récoltes, mais aussi sur les phases de transformation plutôt hivernales et ainsi créer un emploi à l'année. Les sorbets seront disponibles à la vente en circuit court chez des partenaires oléronais tout au long de l'année, en pot de 1L ou 500mL, mais également en format bûche glacée pour la période des fêtes de fin d'année. La vente en magasins bio et restaurants compose 30% de notre chiffre d'affaires prévisionnel. Les 70% restant représenteront la vente en direct à la boule lors de manifestations et marchés s'étalant de printemps à automne.
MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Nous sommes 2 associés sur la structure du GAEC Le Champ des Alouettes. La cabane sera construite par EI Thomas Sarrete. Les tuiles et les gouttières seront posées par EG Bat Martinaud. Nous nous gardons le reste des travaux soit la construction du séchoir à plante à l'intérieur de la cabane et l'aménagement du laboratoire.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Nous avons obtenu le permis d'aménager de la cabane en aout 2024. Pour les matériaux de construction de la cabane, seront utilisés : une ossature, un plancher, un bardage et des ouvertures en bois. L'isolation du plancher et de la partie séchoir est faite en fibre de bois. La couverture sera faite avec des tuiles et les gouttières en zinc. Pour l'aménagement du séchoir, nous utiliserons des panneaux OSB principalement ainsi que des liteaux en bois et du tissu moustiquaire pour la fabrication des claies de séchage. Nous avons depuis janvier un bail pour le laboratoire de transformation. Celui-ci est déjà équipé aux normes HACCP avec des surfaces (murs, sol et plafond) lessivables. Le reste étant l'équipement avec

	les machines de transformation et du matériel de travail comme des tables inox, petits matériels ou encore armoires de rangements.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livrable : construction de la cabane et aménagement de l'atelier de transformation

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/10/2024	Au 31/07/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Achat de matériel	33 819.34 € HT	PCAE – Région NA	14 007.78 €
			Département 17	4 669.26 €
	Matériaux de construction	32 178.44 € HT	VTFE- Leader	24 221.52 €
			Autofinancement	23 099.22 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	65 997.78 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	65 997.78 €
Total		65 997.78 €	Total	65 997.78 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mardi 20 mai 2025 – sur l’exploitation aux Sables-Vignier	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Jérôme Pohn	Coordinateur du service Agriculture durable et alimentation – CCIO
	Eszter Simon	Chargée des circuits-courts – Service Agriculture durable et alimentation - CCIO
	Dominique Marion	Administrateur de la Fédération régionale d’agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Emilie Mariot	Coordinatrice – CPIE Marennes Oléron – Association IODDE
	Jean-Dominique Martineau	Responsable commercial/Achats/Appro – Coop Agricole Oléron
	Cristelle Bouchalais-Couzon	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO
	Emilie Le Roy	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation - CARO
	Inès Waeyaert	Chargée de programmes européens - Service accompagnement et financement de projets - Direction des politiques contractuelles et de l’ingénierie territoriale - CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans le PAT et dans la stratégie agricole de la CdC de l'Île d'Oléron.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet « Paysan-glacier » permet aux deux producteurs du GAEC Le Champ des Alouettes de maîtriser la production, la transformation et la commercialisation de leurs produits dans une optique de circuit alimentaire de proximité : ils sont les seuls à faire cela sur le territoire. La gamme de produit est également nouvelle sur le territoire : les sorbets allieront les fruits, les aromatiques et les légumes.	4/5

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	Le GAEC Le Champ des Alouettes est membre de réseaux locaux visant à développer la formation et les pratiques de production: le GEDAR, MOPS et le GAB17. Il est associé à la Ligue de Protection des Oiseaux. Il est également membre de Champ du partage et propose un site d'accueil pour un espace test en archipel. Les évaluateurs ont constaté que l'investissement des deux porteurs de projet dans le tissu économique agricole était remarquable compte tenu, d'une part, de leur « jeunesse » et d'autre part de leur récente installation sur l'île. Enfin, le GAEC a développé son réseau de commercialisation sur l'île.	6/10
Caractère structurant	Oui	Le projet a une forte durabilité dans la mesure où la production relève de pratiques agricoles soutenables (agroécologie et bio). De plus, il permet la création de valeur ajoutée et la diversification des revenus de l'exploitation. Enfin, ce projet à taille humaine propose un modèle de production-transformation-commercialisation transposable. Le modèle qui vise une grande autonomie est un atout.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le soutien Leader permettra de renforcer la pérennité de l'exploitation plus rapidement.	4/5
Dimension environnementale	Oui	Les pratiques environnementales mises en œuvre relèvent d'un niveau élevé d'exigences, soutenu par la forte maîtrise théorique des principes agroécologiques des deux producteurs : la production est biologique et suit les principes de l'agroécologie; l'exploitation est une zone refuge (LPO); la gestion de l'eau est optimisée; etc. Le projet totalement en circuit court aura un impact faible sur le territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre.	8/10

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			26/35 soit 74 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale** : au regard des efforts de mise en réseau et du caractère essentiel de partenariats locaux, notamment pour la commercialisation, **la note pourrait être revue à 10/10.**
- **Caractère structurant** : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : Les éléments suivant peuvent être comptabilisées comme allant au-delà de la réglementation :
 - Agriculture biologique
 - Zone refuge (LPO)
 - Optimisation de la gestion de l'eau
 - Commercialisation 100% en circuit-court et localement

La note pourrait être revue à 9/10.

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée à 31/35

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION ³	DE	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale		Oui	Le GAL approuve les 4 points supplémentaires ajouté par la jurisprudence	10/10
Caractère structurant		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		4/5

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Oui	Le GAL approuve le point supplémentaire ajouté par la jurisprudence	9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			31/35 soit 88 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement d'un point de massification à Tonnay-Charente
PORTEUR DE PROJET	Association 17 et des brouettes
FICHE-ACTION	N°06 – Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY (CARO)
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Agathe DE MARIN DE MONTMARIN (Chambre d'agriculture)
RÉSUMÉ DU PROJET	L'association 17 et des brouettes, créée en mai 2024, vise à commercialiser des produits locaux agricoles et de la pêche. Elle a été pensée pour et par des fournisseurs locaux pour leurs libérer du temps, renforcer l'entraide entre agriculteurs en circuits courts, promouvoir la diversité de produits locaux, et développer leurs débouchés commerciaux. Elle permet aussi de simplifier la gestion des achats aux établissements de restauration du département 17 en leur offrant une large gamme de produits locaux via un seul interlocuteur pour la prise de commande, la livraison et la facturation. Un point de massification central est prévu pour mutualiser les livraisons. L'association fait appel à l'entreprise d'insertion IEPR Services pour la gestion des commandes, livraisons et facturations. Les financements serviront à aménager un local et acheter le matériel nécessaire à son bon fonctionnement, comme un outil de gestion de commandes pour faciliter les flux d'informations et financiers.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	467 952,46 € pour 3 années
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	57 581 € de FEADER
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Fabrice THIBAUDEAU

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Lieu(x) du projet : Le projet au lieu à Tonnay-Charente - Zone de la Croix Biron - Atelier 12. Zone d'impact du projet/rayonnement du projet : Le point de massification : - Bénéficiera à l'ensemble des acteurs de la restauration collective du Département 17, - Permettra aux producteurs du Département 17 et des départements limitrophes de fournir leurs produits, en s'appuyant sur un service de livraison par une entreprise d'insertion.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<u>Contexte du projet :</u> Le projet est conduit suite à la création en mai 2024 d'une association de fournisseurs locaux, 17 et des brouettes, ayant pour mission de commercialiser des produits issus de l'agriculture et de la pêche locale. A travers cette association, les objectifs sont de libérer les producteurs et les fournisseurs locaux de l'administratif et du transport pour recentrer leur temps sur la production et la transformation, favoriser l'entraide et la coopération pour renforcer les circuits courts et mieux promouvoir la diversité des produits locaux et développer les débouchés commerciaux. Mais aussi de simplifier le quotidien des équipes de restauration en leurs proposant une large gamme de produits locaux, en passant par un seul interlocuteur pour commander et en livrant des établissements quel que soit leur localisation dans le département. Pour ce faire, un point de massification avec une situation géographique centrale est indispensable au bon fonctionnement de l'association. En effet, celui-ci permet de : ○ Regrouper l'ensemble des produits des fournisseurs adhérents à l'association au sein d'un même lieu (chaque producteur livre le point de massification), ○ Réallotir les produits par commande/client (prestation de l'IEPR Services), ○ Livrer par secteur géographique les établissements scolaires dans l'ensemble du département (5 secteurs / 1 à 2 livraisons par secteur par semaine) (prestation de l'IEPR Services).

	En résumé, les producteurs viendront donc déposer leurs produits dans ce local et l'entreprise IEPR Services se chargera du rangement, du regroupement des commandes par client dans le local. <u>Description du projet :</u> La demande de subvention est portée sur la location, l'aménagement et l'équipement d'un local en un point de massification, ainsi que l'investissement dans un outil pour la gestion de commandes spécifique à l'association 17 et des brouettes. Plus précisément, les subventions permettront de financer la chambre froide, un transpalette, deux gerbeurs, le rayonnage, des palettes, des réhausseuses palettes, des caisses hermétiques, des chariots, l'outil de gestion ainsi que le loyer du local sur 3 ans. L'outil de gestion des commandes est déjà mis en place. Une fois les demandes de financement validées, l'aménagement du local et la commande des fournitures seront faites (entre février et avril 2025) et la mise en service du local suivra. A noter : l'association 17 et des brouettes fait appel à l'entreprise d'insertion IEPR Services pour la prise de commande, la livraison et la facturation. Cette prestation de service ne figure pas dans cette demande de financement.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	En créant ce point de massification, le projet favorisera la coopération pour renforcer les circuits courts, la promotion de la diversité des produits locaux et le développement des débouchés commerciaux des fournisseurs auprès de la restauration collective mais aussi facilitera l'approvisionnement des établissements de restauration collective en produits locaux divers et variés, de qualité. Il bénéficiera à l'ensemble des acteurs de la restauration collective du département : ○ Les producteurs : Une vingtaine de fournisseurs locaux de l'association, produisant des fruits et des légumes, des légumes 4ème gamme, des céréales, des légumineuses, des œufs, de la viande de volailles, des produits laitiers, du poisson et du sel, avec pour certains des labels (Bio, HVE, ...) ○ Les établissements de restauration : l'association fournit déjà les 70 établissements adhérents du groupement

	d'achat du lycée hôtelier de La Rochelle ainsi que l'EHPAD, la crèche et les écoles de Périgny. Elle souhaite également développer ses approvisionnements à travers la plateforme Agrilocal17 et en répondant à d'autres marchés publics à venir (ex : marché de la CRO, Marché de l'agglomération de Rochefort Océan, lots produits laitiers du groupement d'achat du lycée hôtelier de La Rochelle, Marché de la ville de La Rochelle, ...) Impact - Modèle économique : un chiffre d'affaires d'environ 850 000euros par an est visé. Nous aurons atteint nos objectifs lorsque les producteurs se libéreront du temps et auront réduit leur nombre de km parcourus en livraison, et si les restaurants collectifs augmentent leur pourcentage en approvisionnement de produits locaux et EGAlim. Enfin, grâce au partenariat avec IEPR Services, l'association et donc le projet contribue à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Travailler avec cette structure permet de favoriser l'emploi local en soutenant une dynamique territoriale, de créer des opportunités d'embauche et d'apporter une dimension sociale dans le système de commercialisation des fournisseurs.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	3 types d'acteurs sont impliqués dans ce projet : 1. Producteurs bénévoles 2. Animation et administratif : 2 conseillers de la Chambre d'agriculture (temps humains pris en charge par Chambre d'agriculture) 3. Prestataire de prise de commandes / livraison / facturation : prestation IEPR Service (rémunération par l'association) Remarque : il n'a pas de salarié propre à l'association
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	○ 2 gerbeurs électriques ○ 1 transpalette électrique ○ 80 palettes en bois 80x120 ○ 70 palettes plastiques 80x120 ○ 100 palettes plastiques 80x60 ○ 168 réhausses palettes 80x120 ○ 168 réhausses palettes 80x60 ○ 120 rouleaux de film plastique étirable ○ 20 chariots caisse viande/poisson ○ 140 caisses hermétiques poisson ○ 800 contenants / bacs gerbables 40x60

	○ 1 rayonnage épicerie sèche ○ 1 chambre froide ○ 1 outils de gestion des commandes (Socléo)
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Voici les justificatifs et indicateurs proposés : ○ Photos du bâtiment une fois aménagé, ○ Compte-rendu annuel de l'activité de l'association : nombre de commandes réalisées par l'association, quantité en V de produits ayant transités par le local, nombre d'établissements clients, nombre de kilomètres parcourus par l'IEPR Services pour le compte du collectif de producteurs (ce sont des km que chaque producteur n'aura pas individuellement).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 22/05/2024	Au 31/12/2029

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
Le projet est également présenté auprès du GAL de La Rochelle (Demande FEDER). En parallèle, de ces dossiers européens, des demandes seront déposées auprès du CD17 ➔ 1€ du Département pour 4 € de FEADER L'association a répondu à l'appel à projets « Terres de Transitions » lancé par la Banque des Territoires ➔ Les résultats de l'AAP seront dévoilés courant en mars 2025

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Equipements	49 357,03 €	CARO	10 000 €
	Chambre froide	56 834,43 €	Département	14 400 €
	Outil de gestion	780,00 €	GALIEC	57 581 €
	Loyer	36 981,00 €	GAL LR	57 581 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	143 952,46 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	143 952,46 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	IEPR Transport	270 000 €	17 et des Brouettes	324 000 €
	IEPR Administratif	54 000 €		
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	324 000 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	324 000 €
Total		467 952,46 €	Total	467 952,46 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le 21/03/2024 à la CARO (de 14h à 16h)	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Dominique DUPUIS	CARO - Chargée de mission Circuits courts et PAT
	Aude POINEUF	CARO / CCBM - Chargée de Mission Elevage
	Amandine MASSE	CARA - Responsable du service agriculture & alimentation
	Jérémy ALVAREZ	CARA - Chargé de développement agricole et ostréicole
	Eszter SIMON	CCIO - Chargée de mission Alimentation
	Jérôme POHU	CCIO - Coordinateur agriculture durable et alimentation
	Chrystelle CERVONI	CD17 - Chef du service Aménagement Rural, Agriculture et Forêt
	Juliette BERNARD	CD17 - <i>Chargée de mission agricole</i>
	Léa GAUTRONNEAU	GAL LR
	Agathe DEMARIN	Chambre d'agriculture
	Laura DUPUY	GALIEC
	Ines WAEYAERT	GALIEC
	Julie CHAUVIN	GALIEC
	Emilie LE ROY	GALIEC
	Cristelle COUZON	GALIEC
	Bruno BESSAGUET	CARO – Vice – Président en charge du PAT
	Dominique MARION	Membre de GAL – Fédération Régionale Agriculture Bio NAQ
	Fabienne GACHIGNAT	Membre de GAL - Agricultrice
	Delphine PARIS	ADCR Services
	Adrien MOCQUILLON	17 et des Brouettes

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le Projet Alimentaire Territorial Rochefort Océan – Bassin de Marennes a obtenu en mai 2024 la reconnaissance officielle de niveau 2 par la Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Parmi les orientations du PAT 2024-2028, le projet de l'association 17 et des Brouette répond à la N°4 à savoir : « Mailler le territoire de points de distribution de produits locaux ». En complément des actions du PAT, la CARO a mis en place, fin 2024, un dispositif d'aides aux producteurs, parmi lesquels : le soutien aux investissements immobiliers pour les agriculteurs engagés dans les circuits courts de proximité. A travers cet appui, dont l'association devrait bénéficier, la CARO souhaite : ○ valoriser l'approche collective des investissements lorsqu'elle est possible ○ mailler le territoire, à organiser le stockage, la commercialisation, la distribution des produits agricoles, ○ favoriser les initiatives de circuits courts et la création de nouveaux débouchés économiques.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	○ Le projet est novateur à l'échelle de tout le territoire car c'est le seul point de stockage et de massification pour les produits agricoles. ○ C'est un projet inter-PAT (notamment CARO - CCBM, CARA, La Rochelle-Aunis-Ré)	5/5
Dimension partenariale	Oui	○ Le projet permettra au collectif de producteurs et fournisseurs de Charente-Maritime de mutualiser leurs moyens pour fournir leurs produits localement (avec volonté d'élargir en fonction des besoins pour répondre à des appels d'offres (producteurs des départements limitrophes)). ○ Le collectif s'appuie sur un service de prise de commande, livraison et facturation par une entreprise d'insertion spécialisée dans la logistique : IEPR Services. ○ La Chambre d'agriculture 17-79 accompagne les producteurs dans la structuration de l'association, la réponse aux appels d'offres, les recherches de subventions etc... ○ Les PAT La Rochelle-Aunis-Ré et Rochefort-Marennes sont associés depuis le début au projet. ○ Le projet bénéficiera à l'ensemble des acteurs de la restauration collective du Département 17 en leur facilitant l'approvisionnement en produits locaux divers et variés, de qualité.	8/10

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	○ Le projet doit permettre au producteur de se concentrer sur leur activité de production et de rémunérer justement leur travail. ○ Le projet est reconnu comme pouvant avoir un impact fort dans le temps (durabilité de l'action) ○ Les répercussions du projet sont géographiquement étendues (appel d'offre du lycée hôtelier représente 70 établissements scolaires à livrer) ○ Le projet peut être facilement transposable ailleurs sur le territoire	5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'association a sollicité plusieurs financeurs : la Banque des Territoires (via l'AAP Terre de transition), le Département de la Charente-Maritime et les GALs. Bien que contrainte à devoir investir rapidement (car lauréat à l'appel d'offre du lycée hôtelier), l'association doit s'assurer de ses soutiens avant de commencer à investir.	4/5
Dimension environnementale	Oui	○ Moindre utilisation des ressources : mutualisation des livraisons à partir d'un local à la localisation centrale sur le territoire, permettant de rationaliser le matériel (véhicules) et les ressources utilisées (essence, péage, ...). ○ Limitation des gaz à effet de serre et polluant : diminution du nombre de km parcourus par les producteurs grâce au point de massification centrale. ○ Limitation des déchets : réduction des emballages, emballages réutilisables ○ Réduction du gaspillage alimentaire : distribution de produits de qualité, redistribution des surplus de production ou invendus aux associations d'aide alimentaires locales. ○ Atténuation et adaptation face au changement climatique : exploitations locales aux pratiques respectueuses de l'environnement et éco-responsables	9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			31/35 soit 89%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence. Une discussion sur le partenariat pourrait être engagée pour **potentiellement une note de 10/10**.
- **Caractère structurant** : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée jusqu'à 33/35.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION ³	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	5/5
Dimension partenariale	Oui	Le GAL approuve les 2 points supplémentaires proposé par la jurisprudence	10/10
Caractère structurant	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		4/5
Dimension environnementale	Oui		9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			33/35 soit 94%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Extension du musée de l'île d'Oléron
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes de l'île d'Oléron
FICHE-ACTION	FA3
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Julia Dumoulin
RÉSUMÉ DU PROJET	La communauté de communes de l'île d'Oléron est en charge du service musées et patrimoine et gère plusieurs sites culturels sur le territoire dont l'Ecomusée du marais salant, la Maison éco-paysanne et le Moulin de La Brée. Parmi ces équipements figure le musée de l'île d'Oléron. Bénéficiant de l'appellation « Musée de France », il rassemble un ensemble de collections incontournables pour découvrir l'histoire et le patrimoine oléronais. En plus de sa riche collection, l'établissement mène depuis son ouverture une programmation très dynamique d'expositions temporaires. La communauté de communes souhaite développer l'offre du musée en agrandissant sa surface par le biais d'une extension. Cet agrandissement a plusieurs objectifs : tout d'abord doubler la surface d'exposition temporaire en passant de 100 à 200 m² puis donner de l'ampleur au parcours permanent en ouvrant de nouvelles salles couvrant la période de la Préhistoire à l'Ancien régime, relocaliser l'atelier pédagogique au cœur du parcours d'exposition, créer un auditorium et enfin, améliorer l'accueil et la visibilité du musée.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	2 221 428 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	90 000,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	M. Parent, président de la Communauté de communes

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet sera réalisé dans la commune de Saint-Pierre d'Oléron, le musée ne change pas d'adresse. Il a vocation à rayonner sur l'ensemble de l'île et dans une moindre mesure sur le continent.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Un musée de passionnés qui a reçu 19 000 visiteurs en 2023 Il y a 60 ans, sous l'impulsion de l'abbé Kieffer, une poignée de bénévoles réunissait des objets glanés auprès de particuliers et exposait leurs trouvailles dans un ancien chai. Le musée de l'île d'Oléron trouvait là ses fondations et sa toute première collection. Au fil des années, les collections continuent de s'enrichir et de s'élargir, la municipalité de Saint-Pierre-d'Oléron se lance dans la recherche d'un lieu d'accueil plus adapté. En 2006, le nouveau musée de l'île d'Oléron est officiellement inauguré. Puis, en raison des transferts de compétences, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron devient gestionnaire de ce site. L'équipe du musée gère également une réserve externalisée de 1000m² dans laquelle est conservée les collections du musée, de la Maison éco-paysanne, du Port des salines et du Moulin de La Brée. Elle assume donc la charge de la conservation d'une grande partie des collections patrimoniales oléonaises. Une extension pour découvrir toute l'histoire de l'île et en faire un lieu convivial Aujourd'hui, l'aventure du musée se poursuit. Cet agrandissement a plusieurs objectifs : - Doubler la surface d'exposition temporaire en passant de 100 à 200 m² ; - Donner de l'ampleur au parcours permanent en ouvrant de nouvelles salles couvrant la période de la Préhistoire à l'Ancien régime ; - Relocaliser l'atelier pédagogique au cœur du parcours d'exposition ; - Créer une salle dédiée aux conférences, projections et événements ; - Rendre l'espace d'accueil plus convivial et améliorer la visibilité du musée. Le musée et son public

	- Le musée mène des activités pédagogiques avec des scolaires, des ateliers éducatifs pour le jeune public et propose également une programmation culturelle tout au long de l'année. - L'équipement est devenu un incontournable des quatre sites culturels gérés par la Communauté de Communes. La qualité de ses expositions, de ses animations et son accueil lui ont fait obtenir de nombreux labels : Qualité tourisme, Tourisme et handicap, Famille plus et Vignobles et découvertes. <i>Calendrier des phases d'études</i> ▪ Février 2024 : rendu de l'Avant-Projet sommaire (APS) ▪ 12 juillet 2024 : rendu de l'Avant-Projet Définitif (APD) ▪ Janvier-février 2025 : Permis de construire + Phase Pro et dossier de consultation des entreprises (DCE) ▪ Mai 2025 : lancement de l'appel d'offres ▪ Septembre 2025 : déménagement des collections du musée vers la réserve <i>Calendrier prévisionnel du chantier d'extension</i> ▪ Octobre 2025 : démarrage des travaux ▪ Durée des travaux évaluée à 12 mois ▪ Janv. 2027 : réinstallation des collections ▪ Printemps-été 2027 : réouverture du site
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Depuis son ouverture sur le site actuel place Gambetta, le musée a vu sa fréquentation largement progresser, que ce soit des visiteurs individuels ou des scolaires en groupe. Les espaces semblent aujourd'hui limités pour poursuivre le développement de l'offre culturelle au public. Une plus grande fonctionnalité Les expositions sont aujourd'hui contraintes du fait de la limite des 100m², l'accueil du jeune public souffre aussi d'inconfort avec un atelier pédagogique étroit et peu ergonomique. L'accueil va bénéficier également fortement de cet agrandissement avec la création d'un agencement aéré et fonctionnel permettant d'accueillir le public dans de meilleures conditions. Un contenu renouvelé Le musée possède de nombreuses collections conservées dans la réserve et consacrées à des périodes qui ne sont pas représentées actuellement dans le musée. Le nouveau projet scientifique et culturel a permis de repositionner l'établissement sur un récit de l'histoire longue de l'île, depuis les premiers habitants à aujourd'hui. En complément, en conquérant de l'espace, des focus pourront être faits sur des sujets très identitaires de l'île comme l'émergence du port de la Cotinière ou l'essor du tourisme balnéaire.

	Le musée est le seul établissement oléronais à bénéficier de l'appellation « Musée de France », il est donc une référence en tant que porte d'entrée sur l'histoire du territoire insulaire. Une programmation culturelle plus étoffée L'ajout d'une salle de conférence polyvalente permettant projections, causeries, concerts, expositions va apporter de la souplesse dans la programmation et favorisera le développement d'une action culturelle multiforme. Un musée joyeux et convivial Le projet scientifique et culturel a déterminé des objectifs de convivialité et de partage pour l'ensemble du lieu. Avec cette extension, l'équipe du musée souhaite recevoir le public dans des lieux mieux dimensionnés, favorisant la fluidité et l'échange. La programmation de l'établissement répond à tous les publics. Le parcours est conçu comme un lieu de découverte de l'histoire longue de l'île, contribuant ainsi à faire sortir le territoire de son étiquette balnéaire. La large période d'ouverture de février à décembre permet de proposer des actions culturelles toute l'année, pour les habitants et les scolaires. Enfin le public familial représentant une large partie des visiteurs, un soin particulier est porté à la création d'espaces de pause et d'échange disposant de supports ludiques et pédagogiques. Il a également été prévu de faire appel à la participation des habitants sur des projets d'exposition. Des matériaux biosourcés et une recherche de performance énergétique Sans y être astreint, le projet de l'extension du musée poursuit les standards du décret tertiaire (RE2020). L'extension est prévue avec des matériaux biosourcés à fort déphasage grâce à l'utilisation du béton de chanvre. Les eaux de pluie seront récupérées pour le circuit des toilettes. Le sol, les peintures et des éléments de mobilier seront biosourcés. Afin de gagner en performance énergétique, l'enveloppe du bâtiment fait l'objet d'un soin attentif. Le bâtiment sera alimenté par une pompe à chaleur. Un projet suivi par la DRAC et des partenaires scientifiques Le projet scientifique et culturel a été visé par la DRAC et le Ministère de la culture. Pour la programmation des collections, le musée s'appuie sur un comité scientifique rassemblant un universitaire, Thierry Sauzeau, un agent des archives départementale 17, Pierre-Emmanuel Augé, ainsi que des archéologues, Ludovic Soler pour le Département 17, Eric Normand pour le Service Régional de l'archéologie. Impacts recherchés : - Une meilleure attractivité de cet équipement culturel qui constitue une porte d'entrée sur l'histoire du territoire ; - Une diversification et une amplification de l'offre culturelle pour tous ; - Une adaptation au changement climatique.
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Service musées et patrimoine CDCIO, Service technique CDCIO, Services marchés et finances, cabinet d'architecture, agence de scénographie et graphisme, assistance à maîtrise d'ouvrage
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Réalisation de l'extension

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 12/2023	Au printemps-été 2027

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Mission maîtrise d'œuvre	283 499 €	État / Ministère de la Culture	300 000 €
	Travaux	1 720 000 €	Région	400 000 €
	Mission maîtrise d'œuvre scénographie	45 766 €	Département / CD17	400 000 €
	Scénographie	172 163 €	Volet territorial des fonds EU - FEDER	90 000 €
			Autofinancement	1 031 428 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	2 221 428 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	2 221 428 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		€	Total	€

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Lundi 10 mars, musée de l'île d'Oléron, 5 place Gambetta 17 310 Saint-Pierre-d'Oléron	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Julia Dumoulin	Responsable de la Régie des Musées de l'Île d'Oléron – CCIO
	Florence Bougnoteau	Responsable du musée de l'île d'Oléron – CCIO
	Isabelle Debette	Directrice du musée de Royan – Ville de Royan
	Séverine Bompays	Directrice adjointe des musées municipaux – Rochefort
	Florence Dubois	Cheffe de service Patrimoine – Musée Hèbre Saint-Clément – Rochefort
	Lionel Pacaud	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
	Arnaud Dautricourt	Responsable de production culturelle de la Corderie Royale - Rochefort
	Zachary Gaudin	Chargé de projet -association Île d'Oléron Développement Durable Environnement
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes-Oléron et coordinateur de la stratégie Îles et Estuaires Charentais
	Laura Dupuy	Assistante Fonds européens, PETR Marennes-Oléron
	Inès Waeyaert	Chargée de fonds européens, services accompagnement et financement des projet – direction des politiques contractuelles – CARA
	Emilie Leroy	Animatrice de proximité Fonds européens et financement des projets – Service Financement des projets et contractualisation – CARO
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des pdp - CCIO-CCBM

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le musée de l'Île d'Oléron est l'équipement culturel public de référence en tant que porte d'entrée de l'histoire de l'île. Il détient le label Musée de France et est inscrit au cœur d'un réseau de lieux de visites.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le point innovant du projet est assurément la conception globale du bâtiment volontairement « low tech » et économe. Elle avise autant la préservation des œuvres et les usages, que la performance énergétique et l'économie de la ressource en eau. L'inertie du bâtiment et des matériaux (sans fenêtre, isolé avec du béton de chanvre, notamment), permettra une régulation du climat (température et hygrométrie) afin de garantir la bonne conservation des œuvres. Les eaux de pluie seront récupérées et utilisées pour les toilettes. L'auditorium avec une entrée propre pourra fonctionner indépendamment du musée ; le jardin sera considéré comme un espace d'exposition.	4/5
Dimension partenariale	Oui	La dynamique partenariale a été enclenchée dès le début du projet. Elle s'est établie autour de la Drac via le label Musée de France et via le projet scientifique et culturel ; et un écosystème avisant la dimension scientifique du projet : archive, archéologue, université, notamment. La dimension pédagogique, notamment vis-à-vis du public scolaire, est l'une des composantes inhérentes du projet. Le musée s'inscrit dans des réseaux de qualité (universitaires, professionnels et touristiques), comme Alienor.org, réseau de 52 musées de Nouvelle-Aquitaine valorisant leurs collections via internet et les technologies du numérique. Il fait également partie du réseau Explore Oléron avec 10 autres sites touristiques culturels et naturels de l'île, réseau qui met en œuvre le Pass Explore Oléron.	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Le musée de l'Île d'Oléron est la porte d'entrée vers l'histoire locale. Il assure le suivi d'une collection en lien avec l'histoire de l'île, organise une programmation culturelle et éducative auprès des publics. Le parcours est conçu pour donner envie d'approfondir les thématiques du territoire (exploitation du sel à l'écomusée des marais salants, meunerie au Moulin de la Brée, habitat traditionnel oléronais à la maison éco-paysanne). En tant que Musée de France, il est l'interlocuteur privilégié en matière de collecte patrimoniale. La gestion de la réserve muséale contribue à en faire une ressource dans le domaine de la conservation.	5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet, piloté par la CdC de l'Île d'Oléron se fera. L'effet levier n'est pas évident. Néanmoins, les aides perçues impactant l'ensemble du budget de l'EPCI, l'accord de cette subvention permettra de financer d'autres projets.	2.5/5
Dimension environnementale	Oui	La construction, comme toute construction engagée par la Communauté de communes, se veut être adaptée au changement climatique. Le projet de l'extension du musée poursuit les standards du décret tertiaire (RE2020). L'enveloppe du bâtiment est conçue pour limiter les consommations (pas de fenêtres). L'extension est prévue avec des matériaux biosourcés à fort déphasage grâce à l'utilisation du béton de chanvre. Les eaux de pluie seront récupérées pour le circuit des toilettes. Le sol, les peintures et des éléments de mobilier seront biosourcés. La cour en terre naturelle sera conservée et des arbres (essences locales) seront plantés côté jardin afin de lutter contre la chaleur.	9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			25.5/30 soit 85%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Avis du comité technique

Le Comité technique a salué ce projet d'extension du musée de l'île d'Oléron comme étant un beau projet, innovant et adapté au changement climatique.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique semble conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION ³	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			25.5/30 soit 85%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 18/30			

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES
PORTEUR DE PROJET	COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN
FICHE-ACTION N° 3	Equipements, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès Waeyaert (CARA)
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	CHICARD Mylène, secrétaire générale – m.chicard@mairie-saint-augustin.fr
RÉSUMÉ DU PROJET	La commune de Saint-Augustin souhaite développer sa politique d'accueil de la petite enfance en créant une Maison des Assistantes Maternelles. Il s'agirait de diversifier l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 enfants existante (assistantes maternelles à domicile) par la création d'une structure collective. Ce format est de plus en plus prisé par les parents qui souhaitent que leurs petits soient en relation avec d'autres enfants dès leur plus jeune âge. Cette structure sera un lieu de vie où 4 assistantes maternelles se regrouperont sous la forme associative. Le but est de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants et pratiquant les horaires atypiques. Cette Maison des Assistantes Maternelles sera le juste intermédiaire entre un accueil individuel des enfants à domicile et une crèche municipale. La commune n'a conventionné pour l'instant qu'avec 2 assistantes maternelles.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	285 500.00 € H.T.
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	171 300,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	M. Bernard-Barthe (élu Saint-Augustin)

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	✚ La Maison des Assistantes Maternelles envisagée sera une construction neuve qui sera située rue du Logis, au Centre-Bourg, à proximité de l'école, l'espace santé, les services administratifs et l'aire de jeux publique. Comme l'école communale la structure bénéficiera d'un environnement naturel remarquable et apaisant puisqu'implantée en lisière de forêt. ✚ Les jeunes parents domiciliés à SAINT-AUGUSTIN ont souhaité, à travers un questionnaire local auquel ils ont répondu, pouvoir déposer leurs jeunes enfants en structure dédiée avant de se rendre sur leurs lieux de travail situés souvent sur les communes de l'Agglomération Royan Atlantique direction ROYAN. ✚ S'ajoute à l'argument précédent celui de pouvoir déposer le cas échéant les enfants en âge d'être scolarisés à l'école communale toute proche.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La collectivité a commencé par analyser les réponses aux questionnaires diffusés localement sur les souhaits et habitudes des familles s'agissant des moyens de garde de leurs enfants avant l'entrée en section de maternelle. Les éléments diagnostics constatés sur la Convention Territoriale Globale se sont recoupés avec l'analyse locale évoquée précédemment notamment en ce qui concerne les horaires d'accueil, la proximité du lieu d'accueil des enfants de 0 à 3 enfants, les places disponibles sur le réseau des assistantes maternelles ou dans les structures collectives existantes. La commune de Saint-Augustin est rattachée aux structures d'accueil du SIVOM de la Presqu'île d'ARVERT mais sa situation géographique fait que la plupart des parents domiciliés sur son territoire vont travailler principalement vers la ville de ROYAN ou les communes qui lui sont limitrophes. Ils recherchent donc des structures d'accueil sur cet axe et ont souvent besoin de pouvoir compter sur un accueil en horaires décalés ou atypiques. Dès l'origine, le projet a été réfléchi en concertation avec deux professionnelles agréées afin d'imaginer une structure à leur image, fonctionnelle, respectant la législation correspondante et leur permettant d'exercer leur métier comme il se doit. Elles se sont, ensuite, engagées formellement avec la commune dans le projet. Les deux assistantes maternelles ont : - Créé une association dénommée « Les TOU'CHATOUT » déclarée le 13 décembre 2023 en Sous-Préfecture de ROCHEFORT - Organisé, à ce titre, une collecte de jeux, jouets, petits matériels de puériculture et un loto dont les bénéfices seront dédiés à l'achat d'équipements neufs - Rédigé : ✚ Une présentation globale du projet ✚ Une charte de fonctionnement accompagnée d'un budget prévisionnel ✚ Un planning de fonctionnement sur deux semaines ✚ Un règlement intérieur des membres de l'équipe - Déclaré le projet et mené les premières démarches auprès de la P.M.I. et de la C.A.F.

	La commune de Saint-Augustin poursuit son développement de manière cohérente et structurée, en renforçant notamment son attractivité à travers une offre de services de proximité en constante évolution. Le pôle santé, déjà composé d'un médecin généraliste, d'infirmières libérales et de kinésithérapeutes, connaît une nouvelle phase d'extension. Sont actuellement en cours d'installation ou en projet des professionnels de santé supplémentaires : deux dentistes, un audioprothésiste, ainsi qu'une ostéopathe, une orthoptiste et une orthophoniste. Cette diversification de l'offre médicale et paramédicale vise à répondre aux besoins croissants de la population locale et à garantir un accès facilité à des soins de qualité. En parallèle, la commune poursuit l'aménagement de ses espaces publics en lien avec ses équipements petite enfance. L'aire de jeux communale a été déplacée à proximité immédiate de la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM), dans un environnement boisé, sécurisé et apaisant. De nouveaux équipements ludiques ont été installés, adaptés aux jeunes enfants, afin de favoriser leur épanouissement dans un cadre naturel et qualitatif. Ces projets témoignent de l'engagement de la collectivité en faveur d'un aménagement du territoire équilibré, au service des habitants, et participant activement à la redynamisation du tissu local. Dans une logique de gestion durable des eaux pluviales et de préservation des sols, les stationnements aménagés autour de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ont été réalisés en revêtement drainant. Ce choix permet de limiter l'imperméabilisation des surfaces, de favoriser l'infiltration naturelle des eaux dans le sol, et de réduire les risques de ruissellement. Cette approche s'inscrit dans la volonté de la commune de privilégier des aménagements respectueux de l'environnement et adaptés aux enjeux climatiques actuels.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	La structure accueillera des enfants de 10 semaines à 3 ans et jusqu'à 6 ans sur des temps périscolaires. Les horaires atypiques seront pratiqués ce qui répond aux besoins des parents au regard des analyses évoquées plus haut. Elle visera les parents domiciliés à SAINT-AUGUSTIN mais également ceux passant chaque jour sur le territoire communal pour se rendre sur leurs lieux de travail direction ROYAN et ses communes limitrophes n'ayant pas trouvé de moyens de garde de type collectif. Les assistantes maternelles pourront accueillir jusqu'à 4 enfants chacune, en fonction de leur agrément. Le projet leur permettra :  De combler leur envie d'externaliser leur lieu de travail  De mettre leurs connaissances, leur savoir être et leur savoir-faire en commun  De mettre en place des projets éducatifs  De préserver le lieu de confiance attendu des parents Chaque assistante maternelle restera la référente des enfants qu'elle a en charge, afin de continuer à leur apporter un accompagnement individualisé et adapté. Les parents demeureront ses employeurs. La proximité et l'échange avec l'école communale sont recherchés à travers ce projet. En effet, il est constaté que les parents, faisant le choix d'une structure petite enfance située en dehors du territoire, sont tentés par la suite d'inscrire leurs enfants à l'école de la commune accueillante (continuité logique, leurs enfants retrouvent leurs

	ami(e)s...). Cette réaction fragilise les effectifs du groupe scolaire Saint-Augustinais dont la conséquence serait la fermeture d'une classe.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	✚ 1 maître d'œuvre ✚ 2 assistantes maternelles ✚ Intervenants extérieurs financés par les activités de l'association ✚ Equipe administrative mairie ✚ Service technique communal
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	✚ Dons d'équipements, jeux ✚ Achat d'équipements neufs (petits ameublements, matériels techniques) avec aide financière CAF ✚ Accès entre la MAM et l'aire de jeux publique ✚ Les parents fournissent les repas, changes, chaussons, biberons, doudous et tétines.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	✚ Photo datée et géolocalisée du bâtiment

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 15/09/2024	Au 30/06/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Travaux	285 500,00 €	DETR (aide attribuée)	57 100,00 €
			Interfonds (aide sollicitée)	171 300,00 €
			Autofinancement	57 100,00 €
Total		285 500,00 €	Total	285 500,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique		
Participants à la réunion de comité technique	Prénom Nom	Structure
	Nicolas Poulard	Commune de Royan
	Marie-Anne Rulin	Relais Petite Enfance de Marennes
	Elise Laurent-Guegan	Conseillère régionale (Région Nouvelle-Aquitaine)
	Mme Prost / Mme Seguinot / Mme Cornet	Maire de Saint-Augustin, élue et assistante maternelle.
	Inès Waeyaert	Animatrice de proximité Interfonds
	François Amand	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
	Michael Spada	Pôle Marennes-Oléron
	Emilie Leroy	Animatrice de proximité Interfonds
	Florence Bobillon	Communauté de Communes de l'île d'Oléron
	Cristelle Bourchalais Couzon	Animatrice de proximité Interfonds

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Ce projet de micro-crèche est cohérent avec la convention territoriale globale (CTG).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	D'autres MAM existent, mais celle de Saint-Augustin répond parfaitement aux besoins de la population issue des communes alentours (notamment pour les parents qui vivent du côté de La Tremblade mais qui travaillent à Royan), on peut donc la considérer innovante au moins à l'échelle d'un certain bassin de vie. Mais l'aspect le plus innovant du projet repose sur le conventionnement entre l'association des assistantes maternelles (les Tou'Chatout) et la mairie. C'est une forme d'innovation organisationnelle. Il y a constamment un dialogue entre le public et le privé. Enfin, les assistantes maternelles pourront proposer des horaires atypiques aux familles tant que cette contrainte n'entraîne pas un dépassement de leur quota horaire hebdomadaire (48h).	3/5
Dimension partenariale	Oui	La commune a consulté les habitants pour connaître leurs besoins qui se sont révélés être ceux déjà relevés dans la Convention Territoriale Globale. Les assistantes maternelles ont été impliquées dès le départ dans la définition du projet. Sans ce partenariat, l'opération n'aurait jamais abouti. L'association des assistantes maternelles prévoit de travailler avec les écoles et les maisons de retraite.	4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Caractère structurant	Oui	En plus de compléter le maillage local des structures d'accueil de jeunes enfants, le projet contribuera sur le moyen/long terme à maintenir les effectifs de l'école de la commune (maintien de classes). L'opération va aussi contribuer à pérenniser des places d'assistantes maternelles sur le territoire dans un contexte de pénurie due à un haut taux de départs à la retraite. Enfin, le projet s'inscrit dans une volonté de revitalisation du centre-bourg du côté des élus.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'aide européenne aura un impact sur d'autres projets futurs de la commune.	2,5/5
Dimension environnementale	Oui	Le revêtement des parkings sera particulièrement drainant afin de respecter les recommandations du cadre réglementaire du GEPU. Aussi, l'opération n'a pas nécessité de déboisement ; les espaces verts autour du site sont préservés, c'est une volonté claire de la municipalité.	7/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			20,5/30
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 18/30			

Avis du comité technique

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : L'innovation retenue semble pouvoir être organisationnelle du fait d'un partenariat solide avec la municipalité. La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale** : Le conditionnement du projet au partenariat entre l'association et la municipalité peut justifier la note de 5/5.
- **Caractère structurant** : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée à 21,5/30

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION ³	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui	Le GAL approuve le point supplémentaire ajouté par la jurisprudence	5/5
Caractère structurant	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		7/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			21.5/30 soit 72%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.3 du 15/01/2024

INTITULÉ DU PROJET	Parcours historique pour la découverte du patrimoine matériel, immatériel et naturel du pays royannais
PORTEUR DE PROJET	Office de Tourisme Communautaire Royan Atlantique
FICHE-ACTION	Fiche Action N°2
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	CARA – Inès Waeyaert
RÉSUMÉ DU PROJET	Le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma du Développement de l'économie touristique et de son action 19 : accompagner le développement du patrimoine paysager et culturel. Il est décliné dans le plan de valorisation touristique du patrimoine de l'OTC. Il rentre également dans les objectifs du plan patrimoine de la Charente Maritime et dans les actions de la région Nouvelle Aquitaine. Il s'agit de l'implantation de plusieurs circuits patrimoniaux (historiques et naturels) au sein des communes du territoire de Royan Atlantique particulièrement des communes rétro littorales, qui vise à développer l'attractivité du territoire par la création d'itinéraires.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	88 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	80%
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Elus CARA

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet concerne l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Atlantique et plus précisément les communes de Talmont – Cozes – Mornac - Mortagne – et 11 communes ayant des églises Romanes classées ou inscrites de Royan Atlantique (Arces-sur-Gironde, Boutenac Touvent, Breuillet, Corme-Ecluse, Cozes, Floirac Grézac, Médis, Mornac-sur-Seudre, Saint-Sulpice-de-Royan, Vaux sur mer) Calendrier prévisionnel : → Installation en mars 2025 pour les églises romanes, → Cozes, Mornac, Mortagne avant l'été 2025, → Et Talmont en 2026.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Les sentiers avec panneaux d'interprétation permettent de créer un maillage territorial et d'orienter le flux des visiteurs pour qu'ils puissent comprendre toute la richesse et la diversité de l'histoire locale. Les villages concernés présentent un intérêt patrimonial autre que le tourisme balnéaire, la plupart de ces communes ont un besoin de visibilité et de valorisation. L'installation des panneaux est prévue à : TALMONT : circuit historique 5 panneaux COZES : interprétation patrimoniale 1 panneau au logis du Sorlut 1 panneau aux halles MORNAC 1 panneau sous les halles et 1 au port MORTAGNE : circuit historique 10 panneaux EGLISES ROMANES : interprétation patrimoniale 11 panneaux
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Pour les visiteurs, il s'agit d'une nouvelle façon de découvrir les communes, en toute liberté. Pour les communes, c'est une manière de faire émerger leurs particularités et leur richesse patrimoniale et d'orienter les visiteurs dans la découverte de leur bourg. Enfin, pour les habitants, il s'agit de les sensibiliser au patrimoine du pays Royannais. Il s'agit de proposer une offre alternative au tourisme balnéaire pour découvrir l'arrière-pays et ses richesses patrimoniales. Ces circuits sont à destination de la population locale, et des visiteurs.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Les services de l'OTC à la fois administratifs et de communication. Les services techniques des communes Les prestataires sélectionnés lors de l'appel d'offres.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Tous les moyens techniques (logiciel, consommables, logistiques, etc) de l'OTC
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Délibération comité direction choix du prestataire Installation des matériels Valorisation sur le site internet de l'OTC Communiqué de presse rédigés Articles de presse Parutions dans les bulletins municipaux des communes Parution dans le magazine de la CARA

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
De mars 2025	A décembre 2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Le projet comprend :

- un sentier d'interprétation historique et naturel à Mortagne (10 panneaux)
- la valorisation historique du logis de Sorlut et des halles à Cozes (2 panneaux)
- une signalétique historique des églises romanes du territoire (11 panneaux)
- un sentier d'interprétation historique à Talmont (5 panneaux)
- la valorisation historique à Mornac (2 panneaux)

Tous les contenus de ces panneaux ont été définis en collaboration avec les élus locaux et les associations locales. Ainsi, par exemple, le sentier d'interprétation de Mortagne sur Gironde est le fruit d'un travail en collaboration avec la commune et l'association « Misenval ». De même le sentier de Talmont a été élaboré en étroite concertation avec l'association la « Société des Amis de Talmont » et la commune. Par ailleurs, l'OTC dispose dans son personnel d'une historienne de formation qui apporte la caution scientifique de tous les écrits, avec le soutien de collectionneurs qui ont apporté l'iconographie.

Ce projet est complémentaire au déploiement des scénographies du territoire dans le cadre du plan patrimoine de Royan Atlantique dans la continuité de ceux déjà réalisés sur le territoire. Il étoffe l'offre présente sur notre territoire et précisément les circuits de Saujon, et L'Eguille en collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire Royan Atlantique. Cette action permet un maillage sur l'ensemble de la destination Royan Atlantique et assure une cohérence territoriale. Elle offrira aux communes et à leurs commerçants des retombées économiques directes et indirectes.

Un contrat d'entretien a été passé avec le prestataire recruté pour assurer la production et l'installation des mobiliers. Ce contrat comprend une visite annuelle comprenant :

- la vérification de l'aspect général de chaque dispositif : mobiliers et décors
- le nettoyage des graffitis éventuels
- le contrôle des scellements
- la consignation des résultats état initial/état après intervention sur une fiche d'intervention transmise à la ville
- la réalisation d'un inventaire permettant la prise de décision de l'Office du Tourisme Royan Atlantique de procéder à un éventuel remplacement

La gamme de produits a été choisie en concertation avec les ABF. Les matériaux ont été retenus pour leurs qualités de résistance et de durabilité.

ACIER CORTEN :

Original, très esthétique, l'acier Corten présente une couleur orangée unique qui change au fil du temps et offre des contrastes saisissants. Particulièrement adapté aux usages extérieurs, il s'intègre dans tous les environnements. Appelé aussi acier auto patinable, l'acier Corten ne se peint pas. Il présente au départ comme un brut. Composé de différents alliages le cuivre, chrome et nickel, il développe une patine protectrice au fil du temps. Cette couche d'oxydation superficielle va accroître la résistance à la corrosion atmosphérique en agissant comme un film protecteur. L'acier Corten ne nécessite aucun entretien. Il ne se dégradera pas avec le temps. En cas de rayures, la rouille ne tardera pas à recouvrir l'impact.

LA LAVE EMAILLEE peut recevoir tout type d'illustrations et de textes, qui conservent leurs couleurs éclatantes au fil des ans, grâce aux propriétés de la matière elle-même. Très résistant, c'est un produit idéal pour la signalétique extérieure.

La société choisie a plusieurs certifications environnementales :

- Certification ISO 9001
- Certification ISO 14 001
- Obtention du label entreprise du patrimoine vivant

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financements	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Réalisation et installation de 30 panneaux (+ maintenance sur 2 ans)	88 000 €	Interfonds	70 400 €
			Autofinancement public	17 600 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	88 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	88 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		88 000 €	Total	88 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	14/05/2025 au BIT de La Tremblade	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Julia Dumoulin	Communauté de Communes de l'île d'Oléron
	Emrick Herbaut	Office de Tourisme Marennnes-Oléron
	Michel Bellouard	Membre du Codev de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
	Antoine Lamblin	Communauté de Communes du bassin de Marennnes
	Thomas Valadoux	Office de Tourisme Royan Atlantique
	Jean Fayolle	Membre du Codev de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
	Inès Waeyaert	Animatrice de proximité Interfonds
	François Amand	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
	Laura Dupuy	Pôle Marennnes-Oléron
	Emilie Leroy	Animatrice de proximité Interfonds
	Florence Bobillon	Communauté de Communes de l'île d'Oléron
	Cristelle Bouchalais-Crouzon	Animatrice de proximité Interfonds

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma du Développement de l'économie touristique et de son action 19 : accompagner le développement du patrimoine paysager et culturel. Il est décliné dans le plan de valorisation touristique du patrimoine de l'OTC. Il rentre également dans	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		les objectifs du plan patrimoine de la Charente maritime et dans les actions de la région Nouvelle Aquitaine.	
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Plusieurs parcours d'interprétation ont déjà été financés par les fonds européens dans le cadre du LEADER 14-20. Ce qui est innovant ici c'est que le porteur est l'OTC (et non pas les communes), ce qui permet d'avoir une approche multi-sites, intercommunale, puisque plusieurs parcours sont prévus. Le prestataire a notamment été sélectionné pour son label ISO 14 001 qui conformément aux exigences de la norme effectue une analyse du cycle de vie de l'ensemble des matériaux. De plus l'entreprise est innovante, car elle a fait valider sa signalétique par tous les ABF de France parce qu'elle passe souvent des marchés avec des collectivités qui sont sur des sites classés ou possèdent un label ville d'art et d'histoire.	2/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	Le contenu des supports est défini en collaboration entre l'OTC et différents acteurs issus du monde public (élus communaux, techniciens de la CARA) et privé (citoyens, historiens, collectionneurs...). Ce projet force en effet de nombreux acteurs à se réunir et à débattre sur différents sujets (ex : place de l'écrit dans les panneaux, leurs dimensions, leur emplacement dans la ville, les matériaux choisis...). Le but de l'OTC est de sortir du discours académique en donnant la parole à la population locale, aux témoins de l'histoire.	4/5
Caractère structurant	Oui	L'objectif même du projet est de créer une démarche commune et des supports de médiation harmonisés qui seront par la suite repris sur d'autres sites du territoire de la CARA. L'OTC à travers ce projet, fédère, et structure l'offre touristique du territoire en identifiant les sites patrimoniaux dignes d'intérêt. Il incite les acteurs locaux à se questionner sur ce qui vaut le coup d'être valorisé, tout en harmonisant la communication patrimoniale du territoire. De plus, l'OTC va faire un travail d'animation et de communication autour des circuits grâce aux différents BIT implantés sur le territoire. Bonification d'un point car les effets du projet sont jugés réalistes et mesurables.	3+1/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'OTC s'engage financièrement à la place des communes, il y a donc un minimum d'effet levier.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		/
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12.5/20
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence si le caractère innovant est validé
- **Dimension partenariale** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : les résultats sont qualifiables, crédibles et le projet profitera à l'échelle de l'EPCI. La note proposée semble donc conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : non évalué

La note proposée par le comité technique est conforme à la proposition de jurisprudence.

Commentaires de la cellule de coordination du GAL

CRITÈRES DE NOTATION ³	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	2/5
Dimension partenariale	Oui		4/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		4
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12.5/20 soit 62%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com